



Rapport sur la solvabilité et la situation financière 2024

ERGO Insurance S.A.

Contenu:	Rapport sur la solvabilité et la situation financière 2024
Version:	2.0
Statut:	Final
Période de référence:	01/01/2024 – 31/12/2024
Valide à partir de:	28/03/2025
Propriétaire:	Risk Governance and Reporting
Révisé par:	Management Committee, 18/03/2025 Audit and Risk Committee, 27/03/2025
Autorisé par:	Board of Directors, 28/03/2025
Niveau d'obligation:	ERGO Insurance S.A.
Niveau de confidentialité:	C1: Public

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

ERGO Insurance S.A. (ci-après « ERGO ») fait partie du Groupe ERGO qui à son tour fait partie du Groupe Munich Re. ERGO propose des produits d'assurance-vie axés sur l'épargne-pension et l'épargne à long terme.

Ce document est le rapport de solvabilité et de situation financière («SFCR») d'ERGO. Munich Re prépare un SFCR consolidé au niveau du Groupe. Le rapport publié pour l'exercice 2024 est disponible sur www.munichre.com/en/ir/result-center/index.html.

L'objectif de ce rapport est d'aider les assurés et autres parties prenantes à comprendre la solvabilité et la situation financière d'ERGO au 31 décembre 2024 (c'est-à-dire que la période de reporting s'étend du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024). Les données contenues dans ce rapport sont soumises à une surveillance de la qualité des données effectuée conformément aux exigences exprimées dans la politique de qualité des données d'ERGO.

A. Activités et performances

ERGO a fermé son portefeuille à de nouvelles polices et a choisi de se concentrer pleinement sur le service aux clients existants à compter du 1er juillet 2017. ERGO gère le portefeuille existant ERGO Pro en tant qu'assureur direct, tandis que le portefeuille existant ERGO Life est toujours géré par le réseau de courtiers indépendants.

La mission d'ERGO est de protéger l'épargne-pension et la santé financière des clients existants pendant toute la durée de leur contrat.

En 2024, les principaux développements suivants se sont produits :

- **Primes brutes émises** : Globalement, il y a eu une baisse de 5% (10,1 MI €) du total des primes brutes (de 200,5 MI € en 2023 à 190,4 MI € en 2024).
- **Sinistres** : L'ensemble des sinistres encourus a augmenté de 3% (+11 MI €). Ceci s'explique principalement par des paiements à l'échéance plus élevés (+10 MI €).
- **Frais** : Les frais totaux avant allocation des coûts étaient inférieurs de 3,5 MI € par rapport à 2023.
- **Résultat net des investissements** (en valeur BEGAAP) a augmenté de 77,3 MI € à 81,1 MI € par rapport à 2023, ce qui s'explique principalement par une augmentation du résultat de l'investissement extraordinaire de -1,5 MI € en 2023 à +1,7 MI € en 2024.
- **Position du capital de Solvabilité II** : ERGO est fortement capitalisée en termes du niveau et de la qualité du capital. Le ratio de Solvabilité s'élève à 208% au 31 décembre 2024.

B. Système de gouvernance

Les organes de direction du système de gouvernance comprennent : le Conseil d'Administration; le Comité d'Audit et des Risques; le Comité de Nomination et de Rémunération et le Comité de Direction.

En 2024, le Comité de Direction a continué à renforcer la culture d'une gestion saine des risques au sein d'ERGO. La gestion des fonctions de contrôle indépendantes est restée en grande partie inchangée, assurant la stabilité du contrôle actuariel, du contrôle des risques et de la conformité et de la surveillance de l'audit.

Le système de gestion des risques d'ERGO est conçu pour identifier, évaluer et mesurer, piloter, surveiller et signaler les risques. L'accent est resté centré sur la garantie d'une gouvernance efficace et l'intégration d'une culture du risque appropriée dans toute l'entreprise, conformément à l'appétence au risque défini par le Conseil d'Administration.

C. Profil de risque

Comme d'autres compagnies d'assurance, ERGO est exposée à des risques de diverses natures :

- Le risque de marché est l'élément le plus important du profil de risque d'ERGO. C'est le risque qui peut être causé par les fluctuations des prix des instruments financiers d'un portefeuille. Les principaux facteurs de risque pour ERGO sont le taux d'intérêt, les spreads de crédit et le risque lié aux actions. Le risque lié aux actions a augmenté légèrement, en ligne avec le rendement positif des marchés d'actions en 2024. Le risque de spread a diminué légèrement au cours de l'année 2024 suite à la diminution des valeurs de marché des obligations exposées. Le risque de taux d'intérêt reste limité et même diminué en 2024, reflétant la baisse des taux d'intérêt. La faible position en risque de taux d'intérêt est le résultat d'une bonne adéquation entre les actifs et les passifs.
- Le risque de souscription représente la perte potentielle découlant de la souscription de polices d'assurance. En raison du modèle économique et des activités d'ERGO, ses principaux risques de souscription sont le risque vie et, dans une moindre mesure, le risque santé.
- Le risque opérationnel est défini comme étant le risque de perte causée par des processus internes, des personnes, des systèmes ou des facteurs externes défaillants. L'exposition au risque opérationnel reste pour l'essentiel maîtrisée, suite aux efforts continus visant à maintenir et à améliorer en permanence les activités de contrôle au sein de l'entreprise.

La fonction de gestion des risques tient un registre complet de tous les risques dont elle fait rapport à la Direction sur une base trimestrielle, en signalant les nouveaux risques émergents, en mesurant les progrès des mesures d'atténuation, et en analysant le comportement des indicateurs de risque clés pour s'assurer que la Direction ait toujours un aperçu précis de son profil de risque, afin de permettre un pilotage correctif si nécessaire. La fonction de conformité rend également compte régulièrement aux organes directeurs de ses activités de surveillance et de son évaluation des risques de conformité et des contrôles opérationnels liés en place.

En collaboration avec DKV Belgium S.A., ERGO a développé une approche locale de durabilité. L'approche couvre la durabilité en termes d'impact sur le portefeuille des produits, sur les investissements réalisés et sur le fonctionnement en tant qu'entreprise.

D. Évaluation à des fins de solvabilité

Le bilan économique d'ERGO, comme celui des autres assureurs, comprend des actifs, des provisions techniques et d'autres passifs. Les provisions techniques sont des réserves pour sinistres et primes plus une marge de risque. Les actifs, provisions techniques et autres passifs sont évalués à la « juste valeur » selon les exigences de Solvabilité II, ce qui signifie que la solidité financière de l'entreprise est sensible aux mouvements du marché en termes de valeur.

Les provisions techniques Solvabilité II sont définies comme étant la somme des meilleures estimations du passif et de la marge de risque. En 2024, le total des provisions techniques a augmenté à 4,4 Mld € contre 4,3 Mld € en 2023, en raison de la baisse des taux d'intérêt, de la performance positive des fonds de la Branche 23 et de l'actualisation annuelle des hypothèses non économiques. La marge de risque a légèrement diminué résultant de la baisse des besoins en capital.

E. Gestion du capital

Le plan de gestion du capital actuel vise principalement à maintenir la capacité financière d'ERGO en ayant une forte position de solvabilité qui vise à assurer, à tout moment, que l'entreprise puisse respecter les exigences réglementaires minimales et les exigences en matière de capital.

Lorsque c'est possible, ERGO agit pour optimiser davantage la gestion de son capital. S'appuyant sur sa forte capacité financière et sur un ratio de Solvabilité II élevé, ERGO a obtenu l'exemption de sa dotation pour la « réserve clignotante ¹ » pour 2024.

Le ratio de Solvabilité II au 31 décembre 2024 est solide et s'élève à 208%, en baisse par rapport à 2023 (253%).

¹ Les « réserves clignotantes » sont des provisions supplémentaires que le régulateur belge peut exiger de mettre en place pour couvrir le risque de taux d'intérêt lié aux contrats d'assurance à taux d'intérêt garanti (circulaire BNB 2016/39).

Les fonds propres éligibles (EOF) ont diminué de 725,8 MI € à 595,8 MI € durant la période de ce rapport, principalement liés à l'augmentation des spreads obligataires et l'actualisation annuelle des hypothèses utilisées dans le calcul des provisions techniques.

Le capital de solvabilité requis (SCR) est resté relativement stable (de 287,1 MI € en 2023 comparé à 286,6 MI € en 2024).

ERGO procède également à une analyse complète et approfondie de sa solvabilité et de ses implications en matière de gestion du capital dans le cadre de son rapport ORSA (Own Risk and Solvency Assessment). Cette analyse est réalisée chaque année.